

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Monit belg		*26082898*
--------------------------------	--	------------

Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise d'Eupen	
18 JUIN 2026	
po/ le Greffier	Greffe

N° d'entreprise : **0428 843 235**

Nom

(en entier) : **GILLESSEN FRERES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **B-4790 Burg-Reuland, 35, Im Winkel, Grüfflingen**

**Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur et modification du commissaire (extrait du
procès-verbal des résolutions de l'actionnaire unique du 8 juin 2026)**

Il a été décidé comme suit:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Nicolas GILLESSEN, né à Saint-Vith, le 8 février 1999, demeurant à B-4770 Amel, 2/1/2, auf dem Kamp, en qualité d'Administrateur de la Société.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'acter la démission, avec effet immédiat, de la société à responsabilité limitée "HLB NICOLET & C°" (anciennement "CDP NICOLET & C°"), numéro d'entreprise: 0876.193.377, avec siège social à 4910 Theux, Transvaal 63, Boîte 1, de son mandat de commissaire de la Société.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer, avec effet immédiat, la société à responsabilité limitée "AXYLUM AUDIT", numéro d'entreprise 0682.872.872, avec siège social à 4700 Eupen, Lascheterweg 30, représentée par Monsieur Alain KOHNEN, en qualité de commissaire de la Société, pour un terme de trois (3) ans se terminant à l'assemblée générale statutaire de l'année 2028.

Pour extrait conforme,
Heinz GILLESSEN,
administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).